Les enjeux Mobilités dans les politiques du Massif central

Orbimob' – 11 octobre 2022 Paul-Henry Dupuy



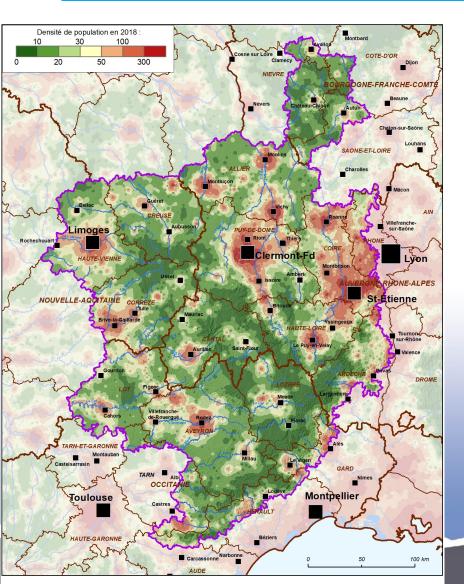


agence nationale de la cohésion des territoires

Le Massif central







- 85 000 km² répartis sur :
 - 4 Régions
 - 22 Départements (11 intégralement)
- Près de 4 millions d'habitants (densité 46,6 hab/km²)
- Près de 55% de territoires agricoles (Première prairie d'Europe)
- Plus de 40% de forêts et milieux semi-naturels
- Une part des emplois dans l'industrie (15,1%) supérieur de plus de 3 points par rapport au national.

Politiques de massif : de quoi parle-t-on ?





- Un fondement : la loi Montagne de 1985 (révisée en 2016)
- Un principe : favoriser l'autodéveloppement des territoires de montagne
- Deux piliers :
 - Le comité de massif : instance d'orientation stratégique
 - Des outils financiers interrégionaux :
 - La Convention interrégionale du Massif central (CIMAC)
 - Le programme opérationnel FEDER Massif central





Une convention:

- partenariale : les 4 Régions, les 21 Départements et EDF hydro
- complémentaire des autres dispositifs publics :
 - projets interrégionaux
 - d'expérimentations
- à la maquette financière ambitieuse





• 3 axes:

- Axe 1 : Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
- Axe 2 : Accompagner la transformation des filières économiques du Massif
- Axe 3 : Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations
- 18 mesures





Des évolutions:

- 3 mesures phares :
 - Stockage du carbone
 - Tourisme durable
 - Mobilités rurales
- Une mesure innovation
- Une obligation de communication





Des évolutions:

- 3 mesures phares :
 - Stockage du carbone
 - Tourisme durable
 - Mobilités rurales : Faire du Massif Central un territoire de référence en matière de mobilités rurales

Mobilités rurales : objectifs





- améliorer la qualité de vie des habitants du Massif central
- positionner des acteurs économiques du territoire comme des champions des mobilités rurales à l'échelle nationale et internationale
- faire émerger des collaborations entre constructeurs, universitaires, start-up et citoyens vers des véhicules frugaux adaptés aux conditions du massif
- favoriser des approches multi modes de déplacement
- déployer des solutions réduisant les besoins de déplacements quotidiens (Tiers lieux, accès aux services regroupés, politique des temps...)

Mobilités rurales : points d'appui





- S'appuyer sur la dynamique Orbi'Mob(*) et accompagner son extension à l'échelle Massif Central :
 - (*) Pôle de référence d'éducation, recherche et d'expérimentation sur les mobilités territoriales performantes
- S'appuyer sur les savoirs-faire et la volonté de diversification des acteurs économiques du Massif (filières industrielles, clusters «Mécanic Vallée »,Cim (Via Méca), Cara…) pour développer des solutions technologiques innovantes :
 - Usage du numérique
 - Matériels roulants adaptés (Trains légers),
 - Navettes autonomes pour les Centres Bourgs
 - Petits véhicules du dernier km (triporteur)
 - Offre locale motos et VAE, vélos Hybrides

Mobilités rurales : points d'appui





- S'appuyer sur la dynamique Orbi'Mob(*) et accompagner son extension à l'échelle Massif Central :
 - (*) Pôle de référence d'éducation, recherche et d'expérimentation sur les mobilités territoriales performantes
- S'appuyer sur les savoirs-faire et la volonté de diversification des acteurs économiques du Massif (filières industrielles, clusters «Mécanic Vallée »,Cim (Via Méca), Cara...) pour développer des solutions technologiques innovantes :
 - Usage du numérique
 - Matériels roulants adaptés (Trains légers),
 - Navettes autonomes pour les Centres Bourgs
 - Petits véhicules du dernier km (triporteur)
 - Offre locale motos et VAE, vélos Hybrides

Avenir Montagnes Mobilités









- Objet : appui en ingénierie pour projets de mobilité innovants
- Dotation 10M€ sur 2021-2022
- 1ère vague 2021 : 14 des 58 lauréats nationaux sont du Massif central
 - PETR du Haut Rouergue (12)
 - Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses (12)
 - Hautes Terres communauté (15)
 - Communauté de communes de Ventadour Egletons -Manadières (19)
 - Syndicat Est Creuse développement (23)
 - Syndicat mixte du Grand site de Navacelles (30)
 - Figeacteurs : La fabrique (46)
 - Oxymore Tech (48)
 - Agence lozérienne de la mobilité (48)
 - Les Monts qui pétillent (63)
 - Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy (63)
 - Communauté de communes Plaine Limagne (63)
 - Communauté de communes Portes de Vassivière (87)
 - Communauté de communes Avallon, Vézelay, Morvan (89)
- 2ème vague 2022 : 29 candidatures déposées dans le Massif central /
 94 au national => annonce des lauréats le 20 octobre 2022

AMI Mobilités Massif central 2022





Faire de la mobilité décarbonée un vecteur de développement économique

- Objectif: tester en réel des démarches, équipements, méthodes favorisant
 l'innovation et le passage à l'échelle en matière de mobilité décarbonée
- Dotation : 1,2M€ de crédits de l'Etat
- Porteurs de projets éligibles : entreprises, associations, laboratoires de recherche associés avec un territoire d'expérimentation du Massif central (le partenariat fera l'objet d'une convention entre les acteurs)
- 15 projets déposés : annonce des lauréats le 12 octobre 2022

AMI Mobilités Massif central





Modalités et calendriers de l'AMI : :

- Dépôt des manifestations d'intérêt avant le 5 septembre 2022 : 15 dossiers déposés
- Pour les candidats pré-sélectionnés, dépôt des dossiers de candidature complet avant le 30 Septembre 2022
- Annonce des lauréats durant l'évènement Orbimob' (11 au 13 octobre 2022)

Critères de sélection :

- Le potentiel transformant du projet pour le Massif central en réponse aux enjeux de mobilité et des perspectives de développement économique
- L'impact du projet sur les transitions engagées
- L'innovation dans les expérimentations envisagées
- Les modalités d'évaluation du projet
- L'intérêt, le niveau de maturité du partenariat territorial
- La dimension inclusive du projet, les modalités d'association des habitants, la modalité de diffusion des enseignements.





Pour toute question:

Massif.Central@anct.gouv.fr